

**MAIRIE DE FRESSINES**  
**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 MAI 2018**

Le quinze mai deux mille dix-huit, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 9 mai 2018.

Présents : Mmes, CHARTIER Patricia, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre.

Excusés : Mme BALOTHE Paulette (pouvoir à M. FOUCHE Patrice), Mme HERAULT Laurence,

M. ROUSSEAUX Patrick, M. TEXIER Alain (pouvoir à M. PETIT Yannick).

Secrétaire : Mme PIOT Marylène.

Il n'y a aucune observation sur le dernier procès verbal. Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

**1 – CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Monsieur le maire fait part aux élus de la situation actuelle concernant les agents employés en contrat à durée déterminée (CDD).

Mesdames Sylvie Lévêque et Girard Marie-Françoise, agents en CDD, interviennent à l'école, à la cantine et à la garderie, leurs contrats se terminent le 6 juillet prochain. Tant qu'il y a une incertitude sur la fermeture d'une classe, il est difficile de prévoir des postes permanents.

Monsieur Giraud Maurice, adjoint technique, doit faire valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Monsieur Pailler Sébastien, agent intervenant au sein de l'école et du service technique a précisé qu'il serait intéressé pour consacrer 100% de son temps de travail avec l'équipe technique. Un recrutement pour le remplacer sera à envisager.

Le pôle emploi de Melle a été interrogé sur le parcours emploi compétences (PEC), nouveau contrat aidé, mais des précisions sont à apporter.

Monsieur le maire demande aux élus l'autorisation de pousser les recherches afin de voir si un PEC pourrait convenir pour le remplacement de Monsieur Pailler à l'école et d'en connaître les conditions de recrutement. De plus, ne connaissant pas les effectifs scolaires à venir, il propose d'étudier la reconduction des deux CDD des écoles au motif de l'article 3-3 5° « emploi des communes de moins de 2000 habitants dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création ou suppression d'un service public ». Il s'agit de contrat à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelables dans la limite de 6 ans maximum, avec une possibilité d'interruption entre deux contrats de 4 mois maximum.

**2 – CHANGEMENT DE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant le transfert du secrétariat de mairie en janvier 2012, dans les locaux situés 29 route de Mougou à Fressines ;

Considérant la fin des travaux du projet aménagement des anciens ateliers en salle de conseil municipal et salles des réunions ;

Les élus décident qu'à compter du 16 juin 2018, date de l'inauguration des nouveaux locaux, la salle du conseil municipal sera transférée au 29 route de Mougou.

De ce fait, les réunions du conseil municipal et les cérémonies d'Etat civil y seront officiellement organisées.

**3 – CHANGEMENT DES BUREAUX DE VOTE**

Considérant le transfert du secrétariat de mairie en janvier 2012, dans les locaux situés 29 route de Mougou à Fressines ;

Considérant la fin des travaux du projet aménagement des anciens ateliers en salle de conseil municipal et salles des réunions ;

Considérant la décision des élus de transférer la salle du conseil municipal au 29 route de Mougou ;

Les élus décident de modifier les bureaux de vote de la commune et de les établir dans les nouveaux locaux comme suit :

Bureau de vote n°1 : Mairie de Fressines  
Salle des associations n°1  
29 route de Mougou  
79370 FRESSINES

Bureau de vote n°2 : Mairie de Fressines  
Centralisateur Salle du conseil municipal  
29 route de Mougou  
79370 FRESSINES

#### **4 – PROPOSITION DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a participé à une présentation des activités de la gendarmerie de Melle, en compagnie de Monsieur Petit Yannick, élu désigné correspondant défense pour la commune.

A cette occasion, a été mis en avant le dispositif « participation citoyenne », qui d'une part consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement et d'autre part les encourage à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Une ou des personnes volontaires sont désignées pour assurer cette mission de surveillance et la commune est référencée par panneaux signalétiques à l'entrée de l'agglomération précisant commune participante au dispositif « citoyens vigilants ».

Après discussion, les élus décident de solliciter les forces de l'ordre pour une présentation de cette action au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

#### **5 – CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT N°12 DU VILLAGE DE LA THIBAUDERIE**

Monsieur le maire rappelle l'historique de la personne sans domicile fixe accueillie en février et mars dans un logement du village antenne de la Thibauderie.

Le sivom Jean-Migault (maison de retraite) est gestionnaire de ces habitations et doit établir le contrat de location et la facture du logement et des fluides qui seront pris en charge par le CCAS de Fressines.

Les fluides ne pouvant être facturés par le sivom, il a été convenu de prévoir 21 jours de loyer en février et 21 jours en mars, ce qui couvre tous les frais et porte le montant à payer à 715,08 €.

Les dépenses occasionnées par la remise en état du logement (frais de nettoyage) ont été réglées par le CCAS et la réfection de la tapisserie murale sera faite par la régie municipale.

#### **6 – DEBAT SUR LE DEPART DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET RATTACHEMENT A UN AUTRE EPCI**

Monsieur le maire fait part aux élus de son entretien avec Monsieur Baloge, président de la communauté d'agglomération de Niort (CAN), sur la possibilité pour la commune de Fressines d'intégrer cette structure intercommunale.

Géographiquement et économiquement parlant le projet est intéressant, car l'avenue de Limoges connaît un fort développement et que la commune de Fressines représente un bassin d'urbanisation possible.

Toutefois il convient de connaître la position de la communauté de communes Mellois en Poitou avant d'entamer toute démarche vers la CAN.

Après discussion et débat sur le sujet, les élus sont invités à se prononcer.

Vu la délibération du 5 juillet 2016 désapprouvant le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016, issu de la fusion des communautés de communes de Celles/Belle, du Mellois, de Cœur de Poitou et du Val de Boutonne ;

Vu la décision des élus en date du 12 décembre 2017 actant le refus de transférer la compétence scolaire à la communauté de communes de Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du 6 mars 2018 portant sur le retrait de la commune de Fressines à l'aide apporté par la communauté de communes Mellois en Poitou pour les activités périscolaires ;

Considérant l'absence de pacte fiscal et financier entre les collectivités de Mellois en Poitou qui occasionne des discriminations entre communes et des inégalités entre les contribuables, dont le double financement de la compétence scolaire ;

Considérant que les contribuables de Fressines verront leurs impôts augmenter mécaniquement par l'effet du lissage du taux moyen pondéré et par les très fortes augmentations des taux intercommunaux ;

Considérant la récente augmentation des tarifs des services de portage de repas et des aides ménagères et la forte diminution de la qualité de service de portage qui prévoit une livraison froide à partir de juillet 2019 ;

Considérant la volonté du bureau communautaire de ne pas différer certains projets de la PPI ;

Considérant la prise excessive de compétences dont certaines portent interrogations sur leur intérêt communautaire ;

Considérant les votes en 2017 et 2018 portant sur la diminution des Attributions de compensation ;

Considérant le rapport du cabinet KPMG portant sur les difficultés financières de Mellois en Poitou et les orientations proposées, dont certaines n'ont pas été abordées en conseil communautaire ;

Considérant le courrier de la communauté de communes de Mellois en Poitou en date du 13 avril 2018, portant sur son incapacité d'instruire les documents d'urbanismes de la commune de Fressines par son service intercommunal alors que la compétence lui a été transférée ;

Considérant l'évolution démographique de la commune de Fressines ayant connu, dans le département, la plus forte augmentation entre 2010 et 2015, essentiellement due à sa situation géographique ;

Considérant le bassin de vie de la population Fressinoise conforté par le SCOT ;

Considérant le principe de libre administration des communes inscrit à l'article 72 de la Constitution et pour une intercommunalité choisie et cohérente avec les bassins de vie des populations ;

Considérant l'intervention de Monsieur le Président de la République, lors du dernier congrès des Maires, demandant une meilleure écoute des particularismes locaux ;

Considérant la volonté du conseil municipal de défendre les intérêts des Fressinoises et Fressinois ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Le départ de la commune de Fressines de la communauté de communes Mellois en Poitou.
- L'entrée au 1er janvier 2019 de la commune de Fressines dans un EPCI limitrophe, dont prioritairement la Communauté d'agglomération du Niortais.

## **7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/M. FOUCHE Patrice

- Lors de la prochaine réunion de la commission information prévue le 25 mai à 18h30, l'inauguration de la mairie et les festivités du 14 juillet seront étudiées.
- Monsieur Fouché sollicite l'avis du conseil municipal pour l'organisation de l'inauguration de la mairie le 16 juin, qui est aussi le jour du premier match de la France pour la coupe du monde de football. Il est proposé de débiter l'inauguration à 10h00 et d'inviter ceux qui le souhaitent à rester et suivre la retransmission du match de l'équipe de France dans les locaux de la nouvelle

mairie. L'APE se propose d'organiser un service de restauration (buvette/barbecue) à l'extérieur sur le parking de la mairie. Les élus donnent un avis favorable à cette proposition.

- Le panneau lumineux va être installé fin mai devant le secrétariat de mairie.

#### Ecole/Mme LEDOUX Nadine

- Madame Ledoux présente la proposition des nouveaux tarifs de la cantine et la garderie scolaire étudiés par la commission école pour la prochaine année scolaire.

Les élus votent à l'unanimité les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Cantine scolaire :** - Enfants : **2,35 €** le repas - Adultes et enseignants : **5,00 €**

**Garderie scolaire :** - La vacation du matin : **1,55 €**

- La vacation du soir le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h00 :

**1,55 €**

- La vacation du soir le vendredi de 16h00 à 18h00 : **1,55 €**
- La vacation du soir de 18h00 à 18h45 : **1,05 €** (en plus)
- Dépassement au-delà de 12h30 le mercredi ou après 18h45 le soir: **7,00€**

(en plus de la vacation, soit dans ce cas un total de **9,60 €** le soir).

- Le nombre d'inscriptions à l'école pour septembre s'élève à 30. Le nombre de départ connu à ce jour est de 1 élève et une famille qui n'est plus domiciliée sur Fressines mais les enfants sont toujours présents à l'école. La fermeture de classe n'est pas certaine. La commune fera un courrier au DADSEN pour préciser l'effectif connu pour la prochaine rentrée, avant la date de décision définitive fin juin.

- Le projet éducatif territorial (PEDT) doit être refait et présenté au conseil d'école. Il sera étudié par la commission école lors de la prochaine réunion prévue le 7 juin à 20h30.

- Une réunion avec le personnel des écoles est programmée le jeudi 24 mai pour travailler sur les activités périscolaires.

- Une grève des enseignants est prévue le mardi 22 mai, jour de permanence cantine, qui de ce fait est repoussée au jeudi 24 mai.

#### Voirie-bâtiments/M. Nivau Christian

- Le compte rendu de la dernière réunion est remis aux conseillers qui approuvent les propositions faites par la commission voirie/bâtiment concernant les points suivants :

- Application de la résine sur la départementale face au secrétariat de mairie et modification pour éviter la condensation sur la vitre du puits. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bonneau, une déviation sera mise en place.

- Aménagements de voirie au lieu-dit «Bas Moulay», au carrefour entre la rue du Haut Moulay et la rue des Prés avec implantation de panneaux «stop» sur la rue du Haut Moulay à l'angle de la rue des Prés et au carrefour de la rue du Haut Moulay avec la rue de la Madeleine.

- Marquage au sol rue du Lavoisier afin de limiter la vitesse et dans le virage rue de Rochetan afin de canaliser les véhicules dans leur couloir de circulation.

- Les travaux de construction du mur devant le secrétariat se terminent, les finitions avec têtes de mur vont être faites et le portail est parti pour une réfection de peinture.

- Les dalles de plafond de la nouvelle salle de conseil, tâchées suite aux intempéries vont être changées par la régie municipale.

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire rappelle aux élus l'invitation de l'association « sport attitude » le 27 mai pour remercier les partenaires de leur participation à la fressi' nature.

- Madame Piot précise qu'elle a eu des nouvelles de M. Rouillet, président du Lions Club de Melle, dont l'association, à l'occasion de ses 100 ans, a lancé une opération de participation au financement des boîtes à livres. Le Lions Club participe à hauteur de 50 % et le district propose une subvention de 50 % du prix de la boîte. Or, il lui a indiqué qu'il ne donnait pas suite à la demande de Fressines, car le budget du district est épuisé. Il saura fin juin si l'opération est reconduite.

Toutefois, une autre solution est proposée, la prise en charge à hauteur de 50 % du coût total par la commune de Fressines, portant les participations à 250 € pour le Lions Club et 250 € pour la commune et permettant la mise en place de la boîte à livres plus rapidement.

Après discussion, les élus acceptent cette prise en charge de 250 € qui sera inscrite sur le budget communal de l'année 2018.

- Monsieur Petit interroge Monsieur le maire sur l'évolution du projet de médecin en commun avec la commune de Vouillé. Le projet a été présenté à la commune de Mougou-Thorigné et à l'agence régionale de santé qui s'est montrée agréablement surprise et qui approuve l'initiative. Les renseignements complémentaires sur la commune de Fressines ont été transmis aux élus référents de Vouillé, afin de leur permettre de lancer la consultation des professionnels.

Fin de la séance à 22h43